

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 NOVEMBRE 2010

Le vendredi 26 novembre deux mil dix, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire.

Étaient présents : MM. CORITON, LEROY, DENISE, CAPRON, BLONDEL, CHOLET, HEMARD, HITTLER, LOISEAU, LOPERA, Mmes SOUDAIS-MESSAGER, CIVES, DUTHIL, MALOT.

Absents excusés : Mme BARROIS-VANNONI (Donne pouvoir à M. CORITON), M. LEGROS (Donne pouvoir à M. HITTLER), Mme PILLE (Donne pouvoir à Monsieur HEMARD), M. PIZZAGALLI.

Monsieur René LOISEAU a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 21 octobre 2010 est approuvé à l'unanimité.

2010-11-26 – N°1 – Bilan carbone – Projet de groupement de commande – Demande de subvention

Conformément aux lois Grenelle, la réalisation d'un bilan carbone ainsi que d'un plan climat est imposée aux collectivités de plus de 50 000 habitants avant le 31 décembre 2012 ce qui est le cas de la Communauté de communes Caux vallée de Seine.

Le plan Climat Territorial est un document stratégique, comprenant généralement différents volets (lutte contre le réchauffement et donc contre les émissions de gaz à effet de serre, atténuation, adaptation, évaluation) pour un territoire donné. Il fixe la politique du territoire en matière d'énergie, d'adaptation et de lutte contre le dérèglement climatique local.

La Communauté de Communes est par conséquent dans l'obligation de réaliser ces études pour établir son Plan Climat Territorial.

Afin de retenir des prestataires spécialisés dans ces différents domaines d'activités, il est nécessaire d'engager une mise en concurrence conformément au code des marchés publics.

De plus, pour des raisons techniques il a été décidé de constituer un groupement de commande pour la réalisation du lot 1 : Bilan carbone « Patrimoine et services » avec les communes de plus de 2 000 habitants souhaitant adhérer à la démarche.

Conformément au code des marchés publics, la constitution d'un groupement de commandes oblige chaque commune souhaitant adhérer à la démarché générée par le lot 1, à délibérer sur les points suivants :

- L'autorisation donnée à chaque représentant du pouvoir adjudicateur de signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- La désignation du coordinateur du groupement de commande dont les missions seront définies dans la convention constitutive à rédiger,
- La désignation de deux (2) membres, l'un titulaire, l'autre suppléant, issus de la commission d'appel d'offres de chaque commune adhérente, qui seront amenés à siéger à la commission d'appel d'offres ad hoc spécialement constituée pour le lot 1.

Cette opération est susceptible de bénéficier d'aides financières. La dépense à charge de la Ville de Caudebec-en-Caux est estimée à 15 000 € HT.

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de :

- Donner l'autorisation à chaque représentant du pouvoir adjudicateur de signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- Désigner le coordinateur du groupement de commande dont les missions seront définies dans la convention constitutive à rédiger,

- Désigner deux (2) membres, l'un titulaire (Monsieur Pierre DENISE), l'autre suppléant (Monsieur Bastien CORITON), issus de la commission d'appel d'offres communale, qui seront amenés à siéger à la commission d'appel d'offres ad hoc spécialement constituée pour le lot 1,
- L'autoriser à solliciter les subventions inhérentes à cette étude,
- D'inscrire au budget primitif 2011 la dépense prévisible, à charge de la Ville de Caudebec-en-Caux, à savoir environ 15 000 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les propositions de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire et Monsieur Yves LEROY ajoutent que ce regroupement de commande est un bon exemple de mutualisation des moyens.

2010-11-26 – N°2 – Agenda 21 – Validation fiches actions

Initié en 2006 par la Communauté de communes Caux vallée de Seine et les villes de Bolbec, Caudebec-en-Caux, Gruchet-le-Valasse, Lillebonne et Notre-Dame-de-Gravenchon, le programme d'actions de l'Agenda 21 Caux vallée de Seine, annexé à cette délibération, est le fruit de 3 ans de travail en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux. Il se réfère au Projet Communautaire de Développement Durable qui fixe la stratégie régissant l'ensemble des projets et actions planifiés dans ce programme. Conscients de l'importance de développer durablement le territoire Caux vallée de Seine en cohérence avec l'ensemble des projets de la Ville de Caudebec-en-Caux, l'adoption de ce premier programme d'actions à l'échelle de la commune aussi bien qu'à l'échelle intercommunale, fera de l'Agenda 21 Caux vallée de Seine un outil innovant appliquant le principe de subsidiarité tel qu'énoncé dans le cadre du développement durable.

Répondant à l'ensemble des exigences de l'état concernant la méthodologie d'élaboration et la structuration de tout projet territorial de développement durable en vue d'une reconnaissance de l'Agenda 21 Caux vallée de Seine comme Agenda 21 local, un dossier de demande de reconnaissance composé du Projet Communautaire de Développement Durable et du présent programme d'actions permettra au territoire de bénéficier pendant 3 ans d'un label et d'une mise en valeur nationale, gages de qualité de la démarche.

Monsieur le Maire propose de délibérer comme suit :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 juin 2006 relative au lancement d'une démarche d'Agenda 21,

Vu la démarche de concertation de la Ville de Caudebec-en-Caux depuis mars 2008 (réunion publique, réunions internes, groupe de travail CVS, prévalidation des fiches actions en réunion d'adjoints...),

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le programme d'actions dédié à la Ville de Caudebec-en-Caux de l'Agenda 21 Caux vallée de Seine (Annexe 1),
- de s'engager à mettre en œuvre l'ensemble des actions y figurant,
- d'autoriser la Communauté de communes Caux vallée de Seine à déposer un dossier de reconnaissance de l'Agenda 21 Caux vallée de Seine comme Agenda 21 local auprès des services de l'état.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

2010-11-26 – Personnel communal – Entretien bâtiments communaux

Monsieur le Maire rappelle qu'en accord avec les élus, une consultation visant à confier l'entretien de certains bâtiments communaux à un prestataire a été lancée.

Considérant qu'une seule entreprise a répondu, il propose au Conseil Municipal de reporter toute décision liée à ce projet et de relancer une nouvelle consultation.

Dans l'attente d'une décision courant 2011, l'organisation de l'entretien des bâtiments communaux resterait inchangée au 1^{er} janvier 2011.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de surseoir à cette délibération qui sera débattue lors d'un prochain Conseil Municipal.

2010-11-26 – N°3 – Rénovation du Musée de la Marine de Seine

Par une délibération en date du 18 décembre 2008, le Conseil Municipal de la Ville de Caudebec-en-Caux fait part de son intention d'engager la rénovation du Musée de la marine de Seine.

Par délibération en date du 2 février 2010, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Caux vallée de Seine s'engage à assumer la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

Afin de mener à bien ce projet, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes Caux vallée de Seine ainsi que tous documents afférents à cette opération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires afin mener à bien cette opération.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réunion du concours d'architectes portant sur la construction du futur Musée de la Marine de Seine aura lieu le lundi 29 novembre 2010.

2010-11-26 – N°4 – Inventaire et récolement des collections de la Maison des Templiers

La Ville de Caudebec-en-Caux a toujours pris en considération la sauvegarde et la valorisation du patrimoine situé sur son territoire. Or la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, article 95, qui transfère aux Régions la compétence de l'Inventaire général du patrimoine culturel (architecture et objets) offre la possibilité aux collectivités territoriales de conduire cet inventaire sur leur territoire par convention et avec le soutien de la Région.

A ce titre, l'inventaire et le récolement des collections de la Maison des Templiers doivent être engagés.

Depuis de nombreuses années, des inventaires partiels ont été réalisés mais aucun ne fut finalisé. Aujourd'hui, il convient de recenser exhaustivement le patrimoine mobilier abrité par la Maison des Templiers.

La réalisation de cette opération est confiée à l'Association des Amis du Vieux Caudebec. Elle est conditionnée par le recrutement d'une personne qualifiée dans le domaine patrimonial.

Avec le soutien scientifique et technique du service Inventaire et Patrimoine (Région Haute-Normandie), la Ville de Caudebec-en-Caux veille au bon déroulement de l'inventaire et du récolement.

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à signer toute convention relative à cette opération,
- De verser la subvention dévolue à l'Association des Amis du Vieux Caudebec dans le cadre du recrutement d'un agent d'accueil au recrutement d'une personne chargée de l'inventaire et du récolement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les propositions de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tout document à intervenir.

Il est précisé que la personne pressentie pour réaliser cet inventaire est titulaire du concours d'attaché de conservation du patrimoine.

Monsieur le Maire ajoute que l'association va procéder à la réparation des gargouilles. Il rappelle que les travaux de rénovation de la Maison des Templiers sont inscrits au Contrat de Pays ; dans ce cadre, l'association fait appel au mécénat.

QUESTIONS DIVERSES

2010-11-26 – N°5 – Groupe scolaire Prévert – Classe de neige année scolaire 2010/2011

Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER rappelle au Conseil Municipal que les enseignants du groupe scolaire Prévert organisent un séjour en classe de neige à Valloire durant l'année scolaire 2010-2011.

A cet effet, ils sollicitent l'aide financière de la Commune pour ce projet qui aura lieu du 3 au 13 février 2011 (soit 9 jours) pour 25 enfants, 23 du CM2 et 2 en CLIS, du Groupe Scolaire Prévert ; en effet, suite à la création à la rentrée scolaire 2010/2011 d'une classe CLIS sur Caudebec-en-Caux et en accord avec l'équipe pédagogique de l'école « Jacques Prévert », 2 enfants, qui quitteront cette section en fin d'année scolaire, participeront à la classe de neige.

Le budget total de ce séjour s'élève à 15 720 €.

Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER propose au Conseil Municipal :

- de l'autoriser à signer la commande relative à ce séjour avec La Ligue de l'Enseignement de Seine Maritime du Havre, pour un montant de 15 720 €,
- de fixer à 170 € la participation des parents, payable début 2011 ; Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER précise que ce paiement pourra être réparti en 4 mensualités (50 € en février, 40 € en mars, 40 € en avril et 40 € en mai), en accord avec Madame Catherine FLEURY, Comptable du Trésor. En cas de difficultés financières particulières, les familles pourront convenir avec elle d'un autre échelonnement de leur participation,
- de solliciter l'aide financière du Département de la Seine-Maritime pour le financement de cette classe de découverte,
- de solliciter les communes de résidence des enfants en CLIS pour participer financièrement à cette action,
- d'inscrire les crédits relatifs à ce séjour au Budget Primitif 2011.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les propositions de Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER et autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'application de cette délibération.

2010-11-26 – N°6 – Lotissement du Marais

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 21 octobre 2010, il avait été évoqué que les lots 1, 2, 9, 10 et 11 du lotissement du Marais, dont la configuration est complexe, auraient des difficultés à trouver acquéreurs.

Compte tenu des difficultés d'aménagement de ces 5 lots, il avait été convenu que toute offre ferme d'acquisition d'un de ces lots serait soumise aussitôt au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une offre d'achat pour le lot N°9, dont le prix initial est de 71 000 €.

L'offre de prix étant en dessous de la valeur réelle du terrain, le Conseil Municipal propose de répondre par la négative à cette demande.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de ne pas donner suite à cette demande.

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal qu'il a récemment signé un compromis de vente pour le lot N°4 et l'acte de vente pour le lot N°5.

INFORMATIONS

2010-11-26 – Conseil Municipal des Jeunes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'élection du Conseil Municipal des Jeunes a eu lieu le samedi 20 novembre 2010. Ont été élus :

- Ecole Jacques Prévert :
 - Alice Baude
 - Lenaïc Bizet
 - Matéo Condat
 - Suzanne Couvez
 - Johanna Feray
 - Alexandre Rodrigues
 - Axel Rossetini
 - Anne-Lise Tocque

- Collège Victor Hugo :
 - Baptiste Cives
 - Noémie Delahaye
 - Hugo Lachèvre
 - Amélyne Laqueuvre
 - Esteban Legouis – Le Soavec
 - Thomas Lemaître
 - Ulysse Le Tennier
 - Tatiana Lévêque
 - Sarah Younes
 - Charly Duclos

Les élus sont conviés à l'élection du Maire du Conseil Municipal des Jeunes qui aura lieu le samedi 27 novembre 2010, à 11 heures 30, en Mairie de Caudebec-en-Caux.

2010-11-26 – Arrêtés de subvention

Monsieur le Maire cite les subventions octroyées récemment à la Ville de Caudebec-en-Caux :

- Par le Conseil Général de Seine-Maritime
 - Aménagement du Quai Guilbaud – Tranche 3 : 952 481.72 €,
 - Pose d'un poteau incendie – Rue Ilinski : 2 102 €.

2010-11-26 – Point travaux

- Quai Guilbaud

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le béton désactivé a été coulé sur une partie des trottoirs ; les passerelles métalliques seront retirées en début de semaine 48. Les plannings sont toujours bien respectés.

Les travaux pour la création de l'aire de stationnement des bus ont débuté ainsi que la création des îlots et des traversées de rue en pavés. L'objectif étant que le stationnement aux abords des commerces et l'accès aux magasins concernés soient facilités en période des achats de Noël, dès début décembre.

Messieurs Pierre DENISE et Eric BLONDEL et lui-même sont présents le mardi lors des réunions de chantier et auprès des commerçants.

Des essais d'éclairage public ont eu lieu ce jour à 18 heures.

Monsieur le Maire déplore le fait qu'il a été nécessaire de faire appel à une société de gardiennage.

- Véloroute

Le béton désactivé a également été coulé ; il a été constaté quelques dégradations.

2010-11-26 – Urbanisme

En application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales lui donnant délégation du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des documents signés récemment :

Renonciation au droit de préemption urbain :

- Le 01/09/10 – Pharmacie PREVAULT, 17 quai Guilbaud, au profit de la Pharmacie du Mascaret – au prix de 1 208 000 €
- Le 05/10/10 – SCI JCLV (M. et Mme LETELLIER), rue du Président Kennedy, au profit de M. Bruno BELLENGER – au prix de 57 000 € + frais
- Le 02/11/10 – M. et Mme EVRARD, 2 place de Gaulle, au profit des conjoints PICARD – au prix de 110 000 € + frais
- Le 02/11/10 – Mme BREAN, 1 rue de la Forêt, au profit de M. ANDRIEU – au prix de 180 000 € + frais
- Le 05/11/10 – SCI JACOHENA, 12 rue de la Vicomté, au profit de M. GARET – au prix de 115 000 € + frais
- Le 12/11/10 – SCI MARIE, Le Chat Enragé – au prix de 3.000 €

2010-11-26 – Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine réunion aura lieu le vendredi 17 décembre 2010.

La séance est levée à 20 heures 10.

B. CORITON

Y. LEROY

P. SOUDAIS-MESSAGER

P. DENISE

C. CIVES

C. CAPRON

E. BLONDEL

R. CHOLET

D. DUTHIL

S. HEMARD

L. HITTLER

R. LOISEAU

M. LOPERA

B. MALOT